



Liminaire CSAL du 30/03/2026

Blois le 30 mars 2026,

Monsieur le Président,

Nous voici réunis pour une nouvelle séance de destructions d'emplois.

Depuis la fusion, notre administration a subi 38 000 destructions d'emplois et cela ne s'arrête pas.

Encore une fois, et en dépit des belles promesses qui n'engagent que celles et ceux qui les croient, notre administration reste la principale pourvoyeuse des suppressions d'emplois de la Fonction publique : - 550 cette année.

L'exercice 2026 se double de la mise en place d'une nouvelle méthode d'allocation des emplois.

Comme à l'accoutumée, la DGFIP ne se prive pas d'éléments de langage pour cacher ses mauvais coups. Ainsi, la nouvelle méthode aurait pour but de « réajuster les emplois sur la réalité des effectifs en ETP pour mieux prendre en compte les charges et les enjeux ».

« Mieux prendre en compte les charges et enjeux » ? Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES 41, il s'agit plutôt de :

- masquer les vacances d'emplois
- supprimer sans bruit des emplois en cumulant les temps partiels : 5 chaises occupées par 5 agentes ou agents à 80 % deviennent 4 ETP. Il n'est plus fait mention nulle part des 5 chaises qui, de fait, disparaissent !
- faciliter les restructurations avec une mise à jour de la répartition des charges tous les ans
- rendre les informations sur la répartition des emplois illisibles – comment s'y retrouver avec les taux de temps de travail qui vont varier au cours d'une année – afin d'interdire tout accès aux données aux agents et aux organisations syndicales.

Or sans données il est impossible de contester les mutations, notamment au choix, ou la répartition des emplois suite à restructuration.

Pour résumer, cette nouvelle méthode d'allocation des emplois est en fait une machine à supprimer sans bruit des emplois.

A tout cela s'ajoute la politique salariale délétère dans la fonction publique :

Le point d'indice est gelé depuis le 1^{er} juillet 2023. Trois ans pendant lesquels chaque agente et agent public travaille pour le même salaire, tandis que l'inflation et le coût de la vie, eux ne se sont pas gelés. Les grilles de rémunération publiées au 1er janvier 2026 sont strictement identiques à celles de janvier 2024.

Le ministre a confirmé qu'il n'y aura pas de revalorisation générale en 2026.

Les chiffres sont clairs, au 1er janvier 2026, le SMIC a été revalorisé de + 1,18 % pour s'établir à 1 823€ brut mensuel. Dans le même temps, le traitement indiciaire minimum de la fonction publique reste figé à l'indice majoré 366 (1 802 € brut).

L'État employeur ne peut même plus garantir à ses propres agents un salaire égal au minimum légal, sauf à une indemnité différentielle !

La GIPA, que la CGT n'a jamais cautionnée car nous revendiquons une hausse du point d'indice, avait été conçue précisément pour protéger les agentes et les agents d'un gel prolongé du point d'indice. Elle n'a pas été versée en 2024, ni en 2025. Elle ne le sera pas en 2026, elle constituait un filet de sécurité qui est supprimé au moment même où il serait le plus nécessaire.

Ajoutons que la crise internationale que nous vivons fait à nouveau flamber le prix des carburants et initie une nouvelle vague inflationniste.

C'est d'ailleurs à ce titre que nous réitérons notre demande d'octroi de jours de télétravail supplémentaire aux agentes et aux agents qui le souhaitent.

Rappelons également que depuis le 1er mars 2025, les trois premiers mois de congé maladie ordinaire ne sont plus indemnisés qu'à 90 % du traitement contre 100 % auparavant. Le jour de carence demeure.

Si l'on devait résumer la situation dans la fonction publique d'État comme à la DGFIP : moins de personnels, salaires gelés, charges en hausse.

Le résultat est inévitable :

- épuisement professionnel
- perte de sens
- démissions silencieuses
- difficultés de recrutement qui s'aggravent d'année en année.
- Suicides et tentatives de suicides qui se multiplient

La CGT FINANCES PUBLIQUES 41 le dit avec toute la clarté nécessaire : **les agentes et les agents de la DGFIP en ont assez des destructions d'emplois, des restructurations incessantes et de la dégradation de leurs conditions de travail !**

Iels veulent au contraire pouvoir s'épanouir professionnellement et pouvoir travailler sereinement.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 41 exige :

- **une vraie réponse salariale**
- **une autre politique de l'emploi public**
- **la reconstruction des grilles+**
- **le rétablissement de leurs droits et garanties**
- **le rétablissement des organes de représentation des agents (CHST, CAP locales).**

Pour toutes ces raisons, la CGT FINANCES PUBLIQUES 41 ne siègera pas au CSAL de ce jour.